

RAPPORT N° 94/3-07
au Conseil Municipal

OBJET

APPEL D'OFFRES OUVERT POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER
DU PARC URBAIN DE LA TRINITE

La Municipalité envisage la réalisation d'une première tranche d'aménagement paysager du Parc Urbain de la Trinité.

L'opération estimée à 3 500 000 F concerne la zone délimitée par la Route Digue, la ZAC de la Trinité (au sud) et la Route de la Mairie (à l'ouest).

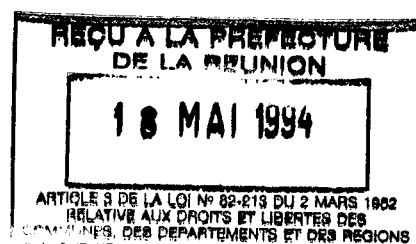
Les travaux consistent en la création d'allées accompagnées de plantations d'alignement, en l'engazonnement de la plaine de jeux située à l'est et en la réalisation d'une pépinière pour la production des végétaux nécessaires aux tranches ultérieures de l'aménagement paysager. Le marché comporte également l'acquisition du matériel destiné à l'entretien de la zone aménagée.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 901-900 / Article 233-143 du Budget 1994.

Je vous demande de m'autoriser à lancer l'appel d'offres ouvert correspondant, à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent
Le 1er Adjoint
Alain ARMAND



DELIBERATION N° 94/3-07
du Conseil Municipal
en séance du samedi 7 mai 1994

OBJET

**APPEL D'OFFRES OUVERT POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER
DU PARC URBAIN DE LA TRINITE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Sur le RAPPORT N° 94/3-07 du Maire ;

Vu le rapport de Gilbert GERARD, 4ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Environnement, Travaux et Appels d'Offres, Urbanisme et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS
(5 abstentions -dont 1 vote par procuration-)**

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres ouvert pour l'aménagement paysager du Parc Urbain de la Trinité (1ère tranche), à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 11 MAI 1994

Pour le Maire absent
Le 1er Adjoint
Alain ARMAND

